

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES
SEANCE 7 OCTOBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE, maire

Présents : Merle, Hlywa, Fabregue, Rivier, Petit-Llinares, Rosso, Trauchessec, Gibelin, Polge, Debaille, Bonnet, Berard de Malavas, Sinet, Boinon, Aghulon, Enjolras, Mejean, Mercier, Labrune

Procurations :

V Rios donne procuration à M Hlywa

C Guillemet donne procuration à T Merle

P Daniel donne procuration à R Berard de Malavas

Courbier a donné procuration à L Petit-Llinares

Guy a donné procuration à JL Gibelin

Granel a donné procuration à H Rosso

Absences : A Genin

Léodie Petit-Llinares est élue secrétaire de séance

Objet : Autorisation de signature d'une convention tripartite pour les équipements sportifs

Dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs de la ville à destination des collégiens la présente convention vient préciser les conditions d'accès et d'utilisation du collège Jean-Baptiste DUMAS des équipements sportifs sur le territoire communal.

Cette convention vient préciser également les obligations en matière d'assurances et de dispositions financières consenties par le département du Gard et par la ville.

Une dotation spécifique, votée chaque année par le CDG 30, sera versée au collège qui la reversera à la commune.

En contrepartie la commune met à disposition gratuitement les équipements sportifs.

Le conseil municipal

AUTORISE le Maire à signer la présente convention.

AUTORISE la commune à recevoir la subvention.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire, Etienne Malachanne



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 8/10/2026

Date de publication : 15/10/26